

[Accueil](#)[Nos produits](#)[Contact](#)[Connexion](#)

# Préparez votre avenir

## Bâtir votre patrimoine immobilier, commencer à épargner, préparer votre retraite...

Votre conseiller vous accompagne dans la définition de votre stratégie de placement immobilier en fonction de vos objectifs patrimoniaux, du type d'investissement que vous souhaitez réaliser et de la place de l'immobilier dans votre patrimoine.

Votre banquier privé vous présentera les dispositifs d'investissement immobiliers les plus adaptés à votre stratégie d'investissement et vous orientera, le cas échéant, vers un partenaire sélectionné.

### S.C.P.I



Une SCPI (Société Civile de Placement Immobilier), également connue sous le nom de « Pierre Papier », est un placement immobilier locatif de long terme, qui distribue un revenu potentiel à ses associés. Les revenus correspondent aux loyers perçus au prorata des parts investies.

Ce support non coté collecte des fonds auprès d'épargnants pour constituer un portefeuille composé exclusivement de biens immobiliers (bureaux, commerces...). La gestion de la SCPI est assurée par une société agréée par l'AMF, la Société de Gestion.

### F.I.P.I



Le crowdfunding immobilier se présente sous la forme d'emprunt obligataire. Ce mode de financement est basé sur le système de prêt émis par des entreprises auprès de particuliers.

Les intérêts sont versés périodiquement aux souscripteurs.

L'emprunt obligataire immobilier est un placement à court terme avec un taux de rentabilité attractif.



### Parking

Parce que l'exploitation de parking requiert des compétences spécifiques et une maîtrise de problématiques très diverses, CREO s'est spécialisée dans la gestion de parkings pour le compte d'entreprises privées ou de collectivités. Si vous recherchez un prestataire de services capable d'assurer l'accueil, la maintenance ou encore la commercialisation de votre parking, confiez-en la gestion à CREO.

### F.C.P.I

### L.M.N.P



Un FCPI est un placement collectif (OPC) appartenant à la catégorie des FCPR. Il réunit l'épargne d'un grand nombre d'épargnants pour l'investir à au moins 60 % en titres de sociétés innovantes non cotées en bourse dont il a vocation à favoriser le développement. Au cours de la période d'investissement, qui peut aller jusqu'à 10 ans, l'épargne investie n'est pas disponible. C'est un placement risqué. Au terme de la vie du fonds, les éventuelles plus-values sont partagées entre les porteurs de parts.

Les FCPI sont soumis à l'agrément de l'AMF.

Le Loueur Meublé Non Professionnel ou investissement LMNP concerne les bailleurs de biens meublés pour lesquels les revenus générés par les loyers n'excèdent pas 23 000€ par an, et ceux qui ne doivent pas représenter plus de 50% des revenus annuels de l'acquéreur. Au-delà, il s'agit d'un LMP, Loueur Meublé Professionnel.

## CREO

29 rue la noue bras de fer  
44200 Nantes

09.71.07.75.28

contact@creo-conseil.com

Prénom

Nom

Adresse

Adresse postale

## NOS PARTENAIRES



SIRET : 52335010600036

ORIAS : 10058516

© 2019 Creo. All Rights Reserved.